

Le Dix huitième jour de Février mill sept cent trente huit furent mariés par M^{re}
 Bourdet Doyen Vicaire de cette Paroisse Pierre Agasse fils de Jean Agasse
 et de Marie Vallery les père et mère de La Paroisse de Saint Vivien d'une part
 depuis trois mois et au paravant dans les Troupes, en présence et du consentement de son
 dit père et mère sous la Puissance desquels il est, l'aditte mère absente pour cause
 de Maladie; et Catherine Elisabeth Le Gros fille de feu Guillaume Le Gros et de
 Marie Margueritte De Lamare de la Paroisse de Sainte Croix, Saint Ouen d'autre
 part en présence et du consentement de l'aditte mère sous la puissance de laquelle
 seule elle est; après avoir fait faire tant dans cette Paroisse que dans la paroisse de
 Saint Vivien la publication des trois Bans de leur mariage sansqu'il se soit trouvé
 aucune opposition ou empeschement civil ou canonique comme il appert par
 Le Certificat du Sieur Puck de Saint Vivien resté entre nos mains, et pour Testimon
 qui ont signé furent Jean Agasse père dudit Contratant Philippe Morin frere
 dudit Contratant Jean Prevost ami dudit Contratant, Marie Margueritte de Lamare
 mère de l'aditte Contratante, Guillaume Le Gros et Georges Le Gros freres d'aditte
 Contratante et ont signé La Marque de Pierre Agasse et de Catherine Elisabeth Le Gros
 Marie Margueritte De Lamare Jean Agasse

Mariage de Pierre Agasse et Catherine-Elisabeth Legros le 18-02-1738 à Rouen (Ste-Croix-St-Ouen), Seine-Maritime